Université de Paris - Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Année universitaire 1963-1964. Inscription annuelle.

Numéro d'inventaire: 1979.26347

Auteur(s): J. Roche

André Aymard

Type de document : affiche

Éditeur : Université de Paris (Paris)

Imprimeur: Imp. Administrative Centrale, Paris

Date de création : 1963

Description: Impression N&B

Mesures: hauteur: 760 mm; largeur: 560 mm

Notes: Modalités d'inscription, adresse des secrétariats où s'inscrire selon les niveaux, dates butoirs, conditions d'admission en cas de première inscription, pièces administratives à fournir, cas d'exonération ou de dispense des droits universitaires et indications générales. "Le Recteur de l'Académie de Paris, Président du Conseil de l'Université, Jean Roche. Le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, André Aymard". "Paris, Imp. Administrative Centrale, 8, rue de Furstenberg (6e)". Document identique au 79.25796.

Mots-clés : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.

Filière : Université Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 **Lieux** : Paris, Paris

1/3

UNIVERSITE DE PARIS - FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Année universitaire 1963-1964

ANNUEL

Tous les étudionts sont tenus de prendre une inscription annuelle. Seule, elle leur ouvre l'accès des cours. Distincte de l'inscription aux examens, elle est indispensable pour demander celle-ci dans les formes et les délais réglementaires : du 2 Mars au 4 Avril pour la session de Juin, — du 29 Juin au 1" Août pour la session d'Octobre.

L'inscription annuelle se prend au Secrétariat :

- ANNÉE PROPÉDEUTIQUE -

28, rue Serpente, Paris (6")

du 16 Septembre au 12 Octobre

et, pour les candidats ajournés à la 2' session du C.E.L.G.,

du 22 au 31 Octobre

(Retrait des formulaires d'inscription, sur présentation du livret universitaire, rue Serpente, et non à la Sorbonne)

LICENCE - DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES - C.A.P.E.S. AGREGATION - DOCTORATS

17, rue de la Sorbonne, Paris (5°)

du 23 Septembre au 9 Novembre

(Retrait des formulaires d'inscription, sur présentation du livret universitaire, dans le hall de la Bibliothèque de la Sorbonne)

Les étudiants étrangers ont toujours intérêt à prendre conseil du Service d'accueil et d'arientation pédagogique des étudiants étrangers (Centre Albert CHATELET, 6, rue Jean-Calvin, Paris-5*). Ils doivent s'adresser à ce Service, s'ils n'ont pas encore été inscrits dans une Faculté française.

PREMIÈRE INSCRIPTION A LA FACULTÉ

Sculs sont admis à prendre sans autorisation préalable leur première inscription annuelle à la Faculté les émilients qui rempliment l'une

- des conditions suivantes :

 avoir obtesu le baccalauréet dans le remort de l'Académie de Paris ;

- avoir obtenu le baccalaurear dans le remort de l'Académie de Paris;
 avoir été inscrit en 1962-1963 ou être inscrit en 1963-1964 dans une l'acuté de Paris;
 avoir poursuivi en 1962-1963 des études régulières dans un établissement d'enseignement supérieur public à Paris;
 être en 1963-1964 élève d'une classe préparatoire à un concours de Grande Ecole dans un lycée du ressort de l'Académie de Paris.
 Pour ceux qui ne remplissent pas l'une de ces conditions, toute démarche doit être précèdée d'une procédure d'autorisation :
 les établiants qui out été inscrits antérieurement dans une autre l'acuté des Lettres et Sciences Humaines adresseront une démande motirée de manifect de leur domine un Doyen de cette l'acuté qui fera directement comaître son avis su Doyen de la l'acuté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, dont dépend la décision;
 les autres adresseront leur domine au Doyen de la Faculté de l'acuté de l'acuté de l'acuté de l'acuté de l'acuté de l'acuté de leur des des leurs et Sciences de les autres acuté de l'acuté de l'acu
- les autres adresseront leur demande au Doyen de la Faculté des Leures et Sciences Hamaines de Paris, en précisant, avec les pièces justificativ nécessaires, les raisons du choix qu'ils ont fait de Paris pour entreptendre des étades linéraires expérieures.

PIÈCES A PRÉSENTER POUR L'INSCRIPTION

Admis d'emblée à s'inscrire ou muni de l'autorisation de s'inscrire, l'étodiant doit présenter su Secrétariat les pièces suivantes

- Acte de naissance ou a un me le l'autorisation de s'inscrire, l'étodiant doit présente au Soccessant les papes au manuré :

 El n's jamais été inscrit auguravant dans aucune l'aculté ;

 Acte de naissance ou, à défaut, livret de famille ou fiche d'état divil ;

 En livret univers, le consentement de son père ou de son toteur, s'abil sur papier libre et mentionant l'adresse du domicide permanent du père ou de tuteur ;

 Affestation de succès du baccalaurést, ou titre adres en équivalence ou dispèces par décision ministérielle (inème si l'étodiant possède un diplème d'asseignement supérieur);

 Entre de Sécurité Sociale et le dernier belletin de paye s'il surrect de la service de la permanent la de de noise de 30 arc;

 Til est membre de l'entré de la permanent lapé de moise de 30 arc;

 Til est membre de l'entré de la permanent lapé de moise de 30 arc;

 Til est membre de l'entré de MOLEN. ;

 Evertuellement, le titre admis en dispense ou équivalence du C.E.L.G.

- Si son dossier est transferé d'une autre Faculté ou s'il renouvelle une inscription précédemment prise à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris : les pièces prévies aux numéros 2, 5 (nombre de photographies réduit à deux), 6, 7, 8 de la liste précédente.

Exonération ou dispense des droits universitaires

Les étaliants pouvant bénéficier d'une exonération des droits rempliment la formule spéciale en même tempe que le dossier d'inscription. Les fonctionnaires de l'enseignement public produisent un certificat d'exercice.

INDICATIONS GÉNÉRALES

- dos et les cartons de convocation nont délivrée tous les jours ouvrables (sareedi compris) de 9 h 15 à 12 heures et 1. - Les formulaires d'inscrip de 14 heures à 17 h 30.
- de l'inter aux possibilités de Socrétariat le sombre quotidien des inscriptions, il seca remis à l'étudient un carton fixant le jour et l'heure où il devra se présenter au Socrétariat moi ét mons le pière récreames à l'ourprier.
 E. Les étudient qui affincrent les démiers jours avant le clôture des macriptions se plandront du renvoi à une date tardiré on de la longueur des satemes. B et l'aux tem qu'à eux d'éviter ces inconvénients en se présentant plus 10t.
 IV. Prendre l'inscription pur correspondance, on la faire prendre en son non par un tiers, sont des procédures tolépées. Mais ceux qui y recourant supportent seuls les ourséquences des erreurs on returns qu'elles peuvent entraîner.

Jean ROCHE.

AND AYMARD